



Autoentrepreneur et association

Par **gesol**, le **12/07/2011** à **17:40**

Bonjour, je suis fonctionnaire; au sein de mon administration, l'édition d'une revue est prise en charge par une association. Cette association souhaite que je fasse travailler pour elle quelques heures par semaine. Elle me demande de prendre le statut d'autoentrepreneur pour pouvoir me payer.

- de par mon emploi, je suis membre de droit de cette association. Puis-je être rémunérée par l'association ?
- l'association doit-elle remplir certaines conditions pour avoir le droit de rémunérer régulièrement un autoentrepreneur?
- sous quelle forme devrais-je présenter la facturation de mon travail ?

merci infiniment pour votre aide

Par **Cornil**, le **13/07/2011** à **16:39**

Bonsoir "gesol"

Aucun problème pour l'association, tu feras des factures , voir <http://factureautoentrepreneur.com/>

Mais par contre il y a problème pour le cumul avec son statut de fonctionnaire: tu dois demander l'autorisation.

Voir <http://aide-creation-entreprise.info/Fonctionnaire-auto-entrepreneur>.

Bon courage et bonne chance